Département du Pas-de-Calais

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Elimination et la VAlorisation des DEchets ménagers du Calaisis

特特特特特特特特

Nombre de Mombres		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	17

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et un et le mardt 21 septembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 13 septembre 2021, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS:

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de M. MIGNONET), Anaïs LEMAITRE (suppléante de M. MARCOTTE-RUFFIN), Brigitte MARCQ, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Gérard GRENAT, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE, Yves SANDRAS.

ETAIENT EXCUSES:

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DESEIGNE, Corinne NOEL, Messieurs Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Malika BOUAZZI.

P2-09-2021: NOEL DES ENFANTS DES AGENTS DU SEVADEC - ANNEE 2021

Rapporteur: Monsieur Claude KIDAD, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, par délibération du 17 octobre 2008, le Comité Syndical a permis aux enfants des agents du SEVADEC de bénéficier, annuellement, d'un cadeau à l'occasion des fêtes de Noël.

Les bénéficiaires seraient les enfants (nés entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2021) des agents titulaires, stagiaires, sous contrat aidé et auxiliaires ayant accompli au minimum 6 mois d'activité au sein des services du SEVADEC ou 400 heures de travail au cours de l'année 2021.

Le montant attribué par enfant pourrait se matérialiser par l'octroi de chèque(s) CADHOC.

Il est précisé, qu'en plus de ce dispositif, les enfants des agents du SEVADEC peuvent bénéficier des prestations du Comité National d'Action Sociale relatives aux fêtes de fin d'année.

Accusé de réception en préfecture

062-256203936-20210921-P2-09-2021-DE Date de télétransmission : 23/09/2021

Date de réception préfecture : 23/09/2021

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 7 septembre 2021, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- DE RECONDUIRE cette action concernant l'exercice 2021,
- DE FIXER le montant attribué à 60 € par enfant,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à cette fin.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

Pour Copie Conforme, Le Président,

BEVADEC

1 CALAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire

Certifié exact

L'ordonnateur.